

COMMUNE DE
LOUVERNÉ

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230523-PC23K1013-AI

Demande déposée le 15/04/2023

N° PC 53 140 23K1013

Par : Monsieur LEPESANT HUGO
Madame BREUX LEA

Demeurant à : 4 IMPASSE DES FORGERONS
53810 CHANGE

Pour : Construction d'une maison individuelle

Sur un terrain sis à : 1 RUE DES MESANGES
53950 LOUVERNE
AH 0351 - Superficie du terrain 500 m²

Surface de plancher : 144.77 m²

Nb de logements : 1
- Individuels : 1

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone AUH,
Vu le lotissement dit "La Grande Motte Sud" Tranche 1 n° 053 140 20 K 3001 approuvé le 28/05/2021,
Vu l'autorisation de vente des lots et de différer les travaux de finition en date du 21/06/2022,
Vu les pièces modifiées reçues le 10/05/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 -

Le permis de construire est accordé.

ARTICLE 2 -

La construction sera édifiée à l'aplomb de la limite de propriété sans intervalle, ni débord de toit sur le fonds voisin. Les eaux pluviales seront récupérées sur le fonds du demandeur.

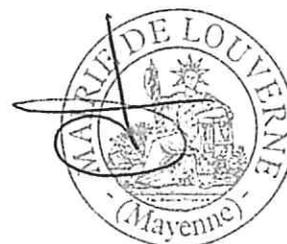
TAXE -

En application du décret du 25/01/2012 relatif à la réforme sur la fiscalité de l'aménagement, le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement dont l'assiette et le recouvrement seront mis en œuvre par les services de l'Etat.

LOUVERNE, le 23/05/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE

MISE EN LIGNE : 24/05/23



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 17/04/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.